

**Amorphous High-Purity Silica Felt**

Version 4.1

Date de révision 07/05/2022

Date d'impression 07/05/2022

**SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ**

Nom commercial : Q-Felt®, Q-Fiber® Felt

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : Johns Manville

Adresse : P.O. Box 5108  
Denver, CO USA 80127

Téléphone : +1-303-978-2000

Numéro de téléphone en cas  
d'urgence : Numéro 24 heures: +1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Société : Johns Manville Canada, Inc.

Adresse : 5301 42 Avenue  
Innisfail, AB Canada T4G 1A2

Téléphone : +1-303-978-2000

Numéro de téléphone en cas  
d'urgence : Numéro 24 heures: +1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : isolation thermique et/ou acoustique

Restrictions d'utilisation : Pour usage industriel seulement.

Préparé par : productsafety@jm.com

**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS****Classement SGH en conformité avec le règlement 29 CFR 1910.1200 (OSHA HCS 2012) et les règlements sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)**

Cancérogénicité : Catégorie 2

**Éléments étiquette SGH**

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Attention

Déclarations sur les risques : H351 Susceptible de provoquer le cancer par inhalation.

Déclarations sur la sécurité :

**Prévention:**

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P281 Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

**Intervention:**P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:  
Demander un avis médical/ Consulter un médecin.**Entreposage:**

## Amorphous High-Purity Silica Felt

Version 4.1

Date de révision 07/05/2022

Date d'impression 07/05/2022

P405 Garder sous clef.

**Élimination:**

P501 Éliminer le contenu/le contenant dans un site agréé en conformité avec les règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

**Autres dangers**

Inconnu.

---

### SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

**Nature chimique**

Feutre formé à partir de 98,5 +% de fibres de silice amorphe pure en utilisant un procédé de dépôt d'eau.

**Composants dangereux**

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (% w/w)
microfibre de silice amorphe pure	Non attribuée	100

---

### SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
 Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.  
 Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes persistent, obtenir une assistance médicale.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer la peau avec beaucoup d'eau pendant au moins 5 minutes.  
 Appeler un médecin si de l'irritation se développe ou persiste.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau, aussi sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
 Si portés, enlever les verres de contact si cela est facile à faire.  
 Protéger l'oeil intact.  
 Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison.  
 Essuyez délicatement et rincez à l'eau l'intérieur de la bouche.  
 Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
 Si les symptômes persistent, faites immédiatement appel à un médecin ou à un centre antipoison.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Susceptible de provoquer le cancer par inhalation.  
 Abrasion mécanique temporaire (démangeaison) de la peau, des yeux et des voies respiratoires peut se produire lors de l'exposition à des fibres ou de la poussière lors de la manipulation de ce produit et ne peut pas se produire sans contact direct.  
 Les effets de l'abrasion devraient disparaître après arrêt de l'exposition.
- Protection pour les secouristes : Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.

## Amorphous High-Purity Silica Felt

Version 4.1

Date de révision 07/05/2022

Date d'impression 07/05/2022

### SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.
- Produits de combustion dangereux : Aucune
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie.

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent.  
Éviter la formation de poussière.  
Voir les mesures de protection aux chapitres 7 et 8.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas rejeter dans l'environnement.
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Recueillir mécaniquement.  
Ramasser et évacuer sans créer de poussière.

### SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.  
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Équipement de protection individuelle, voir la section 8.
- Conditions de stockage sûres : Conserver dans un endroit sec et frais.
- Matières à éviter : Pas de matières à signaler spécialement.
- D'autres informations sur la stabilité du stockage : Le produit a une durée de conservation indéfinie lorsqu'il est bien entreposé.

### SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Fibres vitreuses synthétiques, fibres vitreuses à usage spécial	Non attribuée	TWA (Fibres respiratoires)	1 fibres/cm <sup>3</sup>	ACGIH
Particules (insolubles ou peu solubles) non spécifiées ailleurs (PNOS)	Non attribuée	TWA (particules respirables)	3 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH
		TWA (particules)	10 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH

## Amorphous High-Purity Silica Felt

Version 4.1

Date de révision 07/05/2022

Date d'impression 07/05/2022

Poussière inerte ou nuisible, Particules non réglementées par ailleurs (PNOR)	Non attribuée	inhalables) PEL (Poussière totale)	15 mg/m3	OSHA
		PEL (Fraction respirable)	5 mg/m3	OSHA

**Mesures d'ordre technique** : Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres contrôles techniques afin de maintenir les concentrations atmosphériques en dessous des exigences ou des directives de limites d'exposition.

### Équipement de protection individuelle

**Protection respiratoire** : Une aération générale et locale est recommandée afin de maintenir les expositions à la vapeur du produit en dessous des limites recommandées. Lorsque les concentrations sont au-dessus des limites recommandées ou sont inconnues, vous devez utiliser des masques de protection des voies respiratoires appropriés. Veuillez suivre les règlements concernant les masques de protection des voies respiratoires de l'OSHA (29 CFR 1910.134) et les masques de protection des voies respiratoires approuvés par NIOSH/MSHA. La protection procurée par les masques de protection des voies respiratoires contre l'exposition aux produits chimiques dangereux est limitée. Utiliser un masque respiratoire avec alimentation en air à pression positive s'il existe un danger de libération incontrôlée, si les taux d'exposition sont inconnus ou dans toutes autres circonstances dans lesquelles les masques filtrants ne procureraient pas une protection adéquate.

**Protection des mains**  
Matériau : Gants de protection

Remarques : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.

**Protection des yeux** : Lunettes de sécurité avec protections latérales  
**Protection de la peau et du corps** : Porter des vêtements de protection: chemise à manches longues et pantalon.

Changer de vêtements de travail à chaque quart de travail.  
 Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
**Mesures d'hygiène** : A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

## SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : feutre  
 Couleur : blanc  
 Odeur : sans odeur  
 Seuil de l'odeur : Donnée non disponible

pH : Sans objet

Point/intervalle de fusion : Sans objet  
 Point/intervalle d'ébullition : Sans objet  
 Point d'éclair : Sans objet  
 Taux d'évaporation : Sans objet

**Amorphous High-Purity Silica Felt**

Version 4.1

Date de révision 07/05/2022

Date d'impression 07/05/2022

Inflammabilité (solide, gaz)	: Ne brûle pas
Limite d'explosivité, supérieure	: Sans objet
Limite d'explosivité, inférieure	: Sans objet
Pression de vapeur	: Sans objet
Densité de vapeur relative	: Sans objet
Densité relative	: Donnée non disponible
Solubilité	
Solubilité dans l'eau	: insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	: Donnée non disponible
Décomposition thermique	: Sans objet
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: Sans objet
Viscosité, cinématique	: Sans objet

**SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactivité	: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	: Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de décomposition si utilisé selon les indications.
Conditions à éviter	: Donnée non disponible

**SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

<b>IARC</b>	Groupe 2B : Peut-être cancérogènes pour l'homme  Fibres vitreuses synthétiques, fibres vitreuses à usage spécial
<b>OSHA</b>	Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérogène ni comme cancérogène possible par OSHA (29 CFR 1910 Subpart Z, Substances Toxiques et Dangereuses).
<b>NTP</b>	Raisonnement prévu pour être un cancérogène humain  Certaines Fibres de Laine de Verre (Inhalables)

**Amorphous High-Purity Silica Felt**

Version 4.1

Date de révision 07/05/2022

Date d'impression 07/05/2022

**Autres informations****Produit:**

Remarques: Les fibres de silice pure ont des dimensions et une durabilité (biopersistance) similaires que les microfibres en verre (fibres spéciales).

JM a adopté une classification interne GHS de cancérigène de catégorie 2, soupçonné de causer le cancer.

Remarques: Abrasion mécanique temporaire (démangeaison) de la peau, des yeux et des voies respiratoires peut se produire lors de l'exposition à des fibres ou de la poussière lors de la manipulation de ce produit et ne peut pas se produire sans contact direct. Les effets de l'abrasion devraient disparaître après arrêt de l'exposition.

**SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****Écotoxicité**

Donnée non disponible

**Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible

**Potentiel bioaccumulatif**

Donnée non disponible

**Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

**Autres effets néfastes****Produit:**

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Réglementation: 40 CFR protection de l'environnement; Partie 82 Protection de l'ozone stratosphérique - CAA section 602 des substances de la catégorie I

Remarques: Ce produit ne contient aucune et n'a pas été fabriqué avec des substances de Classe I ou de Classe II appauvrissant la couche d'oxone telles que définies à la Section 602 (40 CFR 82, Subpt. App. A + B) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis.

Information écologique supplémentaire : Vu les propriétés de ce produit, aucun danger écologique est prévisible.

**SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus : Éliminer le contenu/le contenant dans un site agréé en conformité avec les règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

## Amorphous High-Purity Silica Felt

Version 4.1

Date de révision 07/05/2022

Date d'impression 07/05/2022

### SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### Réglementations pour le transport international

Transport terrestre

USDOT: Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

TMD: Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Transport maritime

IMDG: Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Transport aérien

IATA/ICAO: Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

### SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### Liste TSCA

TSCA - 5(a) Nouvelle Réglementation Importante : Non pertinent  
Liste de Produits ChimiquesToxic Substances Control Act (TSCA) des États- : Non pertinent  
Unis Section 12(b) Notification d'exportation (40  
CFR 707, sous-partie D)

#### EPCRA - Emergency Planning and Community Right-to-Know

##### CERCLA Quantité à déclarer

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous CERCLA.

##### Substances extrêmement dangereuses sous SARA 304 Quantité à déclarer

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous 304 EHS RQ.

**SARA 311/312 Dangers** : Cancérogénicité

#### Loi sur la qualité de l'air

Ce produit ne contient aucun polluant atmosphérique dangereux tel que défini à la section 112 (40 CFR 61) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis.

Ce produit ne contient aucun produit chimique listé sous le U.S. Clean Air Act Section 112(r) for Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130, Subpart F).

#### Prop. 65 de la Californie

Bien que la silice amorphe ne figure pas sur la liste de la Prop 65, JM croit que ces fibres pourraient se comporter de la même façon que les fibres de laine de verre à usage spécial biopersistantes; par conséquent, nous fournissons un avertissement de la Prop 65.

**⚠️ AVERTISSEMENT:** Ce produit peut vous exposer à des agents chimiques, y compris fibres de laine de verre (inhalables et biopersistantes), identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer. Pour de plus amples informations, prière de consulter [www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov).

**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

**Amorphous High-Purity Silica Felt**

Version 4.1

Date de révision 07/05/2022

Date d'impression 07/05/2022

- TSCA : Ces produits étant considérés comme des articles selon la plupart des règlements internationaux de produits chimiques, il n'est pas nécessaire de les répertorier ou de répertorier leurs ingrédients dans les inventaires nationaux.
- DSL : Ces produits étant considérés comme des articles selon la plupart des règlements internationaux de produits chimiques, il n'est pas nécessaire de les répertorier ou de répertorier leurs ingrédients dans les inventaires nationaux.

**SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS****Autres informations**

Date de révision : 07/05/2022

**Texte complet d'autres abréviations**

- ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
- OSHA : USA. Occupational Exposure Limits (OSHA) - Table Z-3 Mineral Dusts
- ACGIH / TWA : Moyenne pondérée dans le temps
- ACGIH / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
- OSHA / PEL : Limite d'exposition admissible

AIRC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CERCLA - Réponse environnementale complète, compensation, et loi sur la responsabilité; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DOT - Ministère du transport; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; EHS - Substance extrêmement dangereuse; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; HMIS - Système d'identification de matériaux dangereux; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; MSHA - Administration de la sécurité et la santé minière; n.o.s. - Sans autres précisions; NFPA - Association nationale de la protection contre les incendies; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; RCRA - Loi sur la préservation des ressources et la récupération; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RQ - Quantité à déclarer; SADT - Température de

## Amorphous High-Purity Silica Felt

Version 4.1

Date de révision 07/05/2022

Date d'impression 07/05/2022

décomposition auto-accélération; SARA - Loi portant sur la modification et la réautorisation; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TECL - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif

### Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.